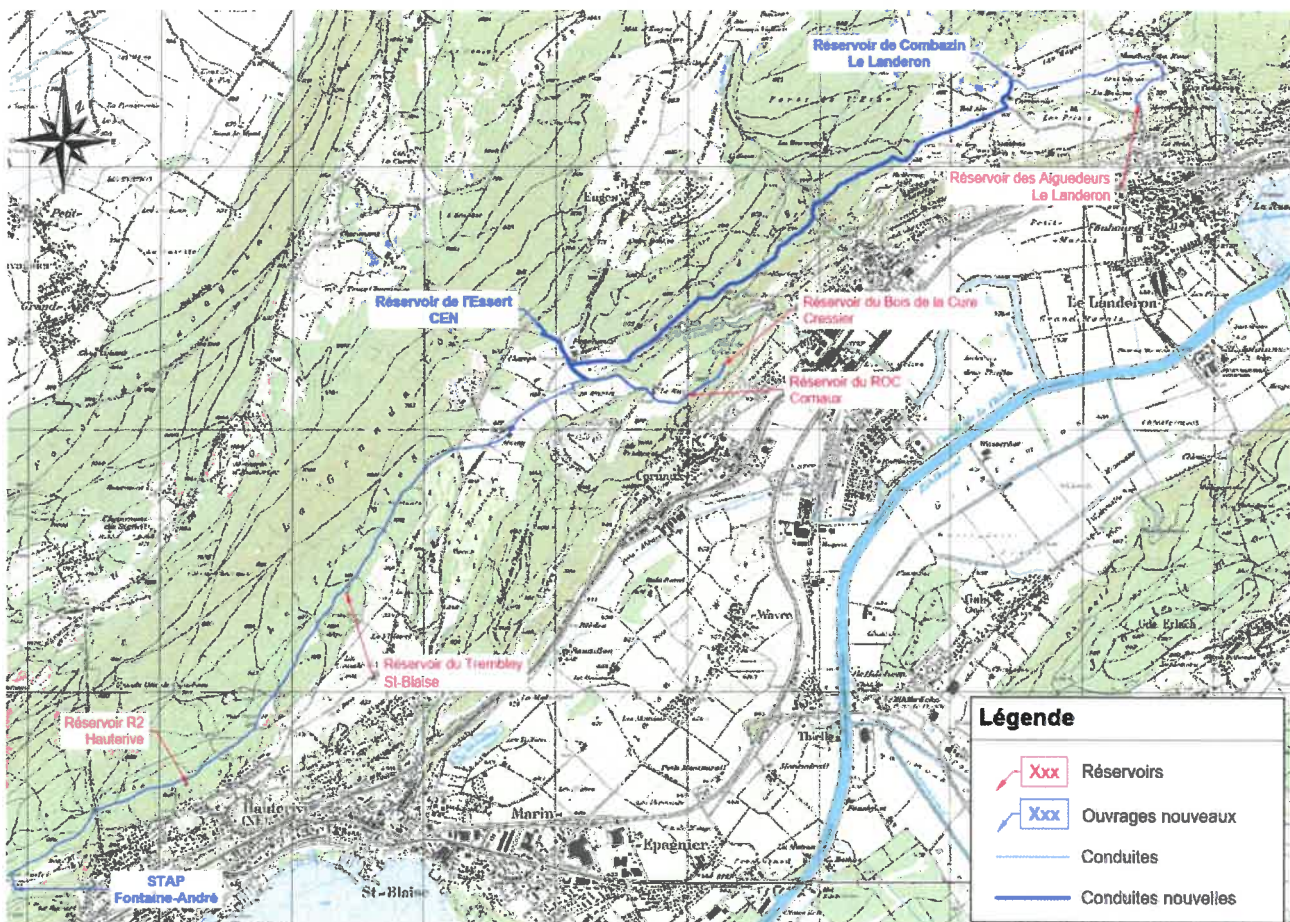
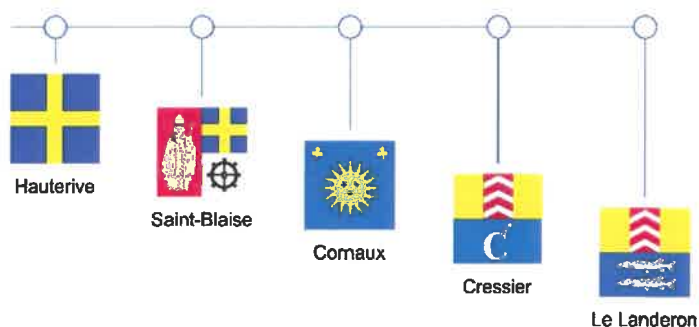




COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 58'000.- concernant la participation du projet d'extension de la CEN

Conseil général du 22 juin 2023 - point 5 de l'ordre du jour



Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

LE PROJET D'EXTENSION DE LA CEN EN QUELQUES MOTS ET CHIFFRES CLÉS

RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU DE BOISSON ET DE DÉFENSE INCENDIE D'UNE EXTENSION DE 16 KM

Le réseau peut desservir en eau d'appoint et de secours toute la région de l'Entre-deux-Lacs. Il a une capacité de délivrer 2'000 m³/j en temps normal et jusqu'à 7'000 m³/j en temps de crise pour subvenir à des besoins urgents d'approvisionnement en eau et pallier des risques identifiés.

Il permet d'assurer la défense incendie de six hameaux situés au-dessus des réservoirs communaux (Le Malley – Frochaux – Le Creux-des-Raves – Bellevue – Combazin – Monthey) et compense un déficit de plus de 750 m³ de réserves incendie dans les réservoirs.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le projet comporte les réalisations suivantes :

- une nouvelle station de pompage intégrée au réservoir du Plan
- une nouvelle station de pompage intégrée au réservoir de Fontaine-André
- un nouveau réservoir de 2'200 m³ au-dessus du hameau de Frochaux
- des conduites de transport d'eau sur 6 km pour étendre le réseau existant

Deux projets connexes de la Commune du Landeron ont également été intégrés :

- un nouveau réservoir de 100 m³ à Combazin
- la mise en conformité du réservoir des Aiguedeurs de 1'000 m³

Pour les communes membres de la CEN, le budget général de **CHF TTC 9'277'000.-** a été établi en 2015 sur la base d'appels d'offres pour la pose de conduites et la construction des réservoirs. En 2018, la répartition entre les partenaires a été revue suite au retrait de la Tène

	Hauterive	St-Blaise	Cornaux	Cressier	Landeron*	Canton**	TOTAL [CHF TTC]
Crédits 2013 - 2018 [CHF TTC]	247'000	293'000	553'000	730'000	7'054'000	400'000	9'277'000

* Composition de 4 crédits (étude 24.10.13 ; 2 x réservoirs 18.02.16 ; CEN 21.06.18)

** Crédit Cantonal pour le maintien du dimensionnement suite au retrait de La Tène

2. DÉVELOPPEMENT

UN CHANTIER QUI A DÉBUTÉ EN 2020 ET DONT LA 1^{ÈRE} ÉTAPE S'ACHÈVERA EN 2023

DANS UN CONTEXTE DE PANDÉMIE MONDIALE, SUIVIE DE CRISES GÉOPOLITIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Bien que relativement stables avant 2020, les prix des matériaux de construction ont fortement fluctué ces dernières années faisant atteindre à certains des niveaux souvent historiques. Les chaînes

d'approvisionnement ont également été impactées, générant des retards importants sur la livraison de certains équipements.

Pour faire face à cette réalité nouvelle et conscient du risque de dépassement des crédits basés sur des prix de 2015, le comité directeur de la CEN a constamment prôné l'anticipation dans les commandes et la maîtrise des dépenses par l'austérité.

Malgré l'attention portée et les efforts consentis durant plus de trois ans de travaux pour contenir les coûts, il s'agit aujourd'hui de se rendre à l'évidence que des solutions financières doivent être trouvées par les Communes membres pour faire face à la volatilité exceptionnelle des prix et permettre sereinement l'achèvement des travaux d'extension de la CEN.

A titre d'information et pour l'espace Mittelland, l'indice des prix de la construction est passé de 100 en octobre 2015 à 113.2 en octobre 2022, soit une augmentation de 13,2%. Cet indice moyen ne reflète cependant que partiellement la réalité d'un projet comme celui de la CEN dans lequel les matériaux soumis à la plus forte inflation représentent une part importante du budget (tuyaux fonte et inox, tubes en plastique, acier d'armature, béton, vannes, hydrantes, compteurs, fibre optique, câbles cuivre, matériel informatique, ...)

Parmi ceux-ci relevons sur la même période, les augmentations les plus spectaculaires :

Acier d'armature : +108.7%

Tuyaux inox : +65.7%

Tuyaux en fonte : +53.1 %

Tubes en matière plastique : +32.5%

Robinetterie sanitaire : +13.9%

Aujourd'hui les travaux sont suffisamment avancés pour que des projections financières fines soient réalisées. La station de pompage de Fontaine-André, tous les réservoirs et les conduites sont en service. Pour cette étape, il ne reste que des travaux extérieurs aux ouvrages, des réglages et des essais ainsi que du travail administratif. Elle représente la plus grande part du budget général, le solde étant quant à lui consacré au cofinancement, avec la Ville de Neuchâtel, de l'augmentation de la capacité de pompage au réservoir du Plan qui n'interviendra pas avant 2025.

Les quelques illustrations qui suivent permettent de se rendre compte de l'ampleur des travaux déjà réalisés depuis 2020 de Fontaine-André à Combazin.



Réservoir de l'Essert





Station de pompage de Fontaine-André



Réservoir de Combazin



Réservoir des Aiguedeurs

3. PROJECTIONS FINANCIÈRES ET INCIDENCES SUR LES CRÉDITS DE CONSTRUCTION

INDEXATION GLOBALE DES COÛTS DE 7% POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

	Hauterive	St-Blaise	Cornaux	Cressier	Landeron*	Canton**	TOTAL [CHF TTC]
Crédits 2013 - 2018 [CHF TTC]	247'000	293'000	553'000	730'000	7'054'000	400'000	9'277'000
Projection [CHF TTC]	276'000	322'000	593'000	788'000	7'517'000	428'000	9'924'000
Delta	+29'000	+29'000	+40'000	+58'000	+463'000	+28'000	647'000

* Composition de 4 crédits (étude 24.10.13 ; 2 x réservoirs 18.02.16 ; CEN 21.06.18)

** Crédit Cantonal pour le maintien du dimensionnement suite au retrait de La Tène

Le budget général des communes membre de la CEN établi en 2015 a été réévalué à :

CHF TTC 9'924'000.- soit une indexation de 7%

La ventilation entre les communes est basée sur les multiples clés de répartition approuvées dans le projet de base.

La part dédiée à la station de pompage du réservoir du Plan (CHF TTC 607'620.- en 2015) dont le début de la réalisation interviendra au plus tôt entre 2025 et 2027 est intégrée et a été également indexée au même taux jusqu'en 2023 (CHF TTC 650'000.-). Pour pouvoir tenir compte de l'évolution du marché dans les enveloppes réservées, il est recommandé aux Communes de prévoir dans les arrêtés des crédits complémentaires pour la CEN, une indexation de référence basée sur l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland. Cet indice mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées.

PROJECTIONS FINANCIÈRES ET INCIDENCES SUR LES INVESTISSEMENTS NETS

DES SUBVENTIONS ET UN CRÉDIT CANTONAL QUI DEVRAIENT ÊTRE ADAPTÉS À CETTE INDEXATION

	Hauterive	St-Blaise	Cornaux	Cressier	Landeron	Canton	FCE*	ECAP	TOTAL [CHF TTC]
Base [CHF TTC]	98'000	80'000	145'000	202'000	4'120'000	400'000	3'607'000	625'000	9'277'000
Projection [CHF TTC]	115'000	98'000	165'000	225'000	4'363'000	428'000	3'858'000	672'000	9'924'000
Delta	+17'000	+18'000	+20'000	+23'000	+243'000	+28'000	+251'000	+47'000	647'000

*FCE : Subvention par le Fonds Cantonal des Eaux

Pour mémoire, ce projet d'importance régional est fortement soutenu par le Canton et l'ECAP. Ils seront sollicités pour que les subventionnements soient adaptés à l'indexation inéluctable des coûts d'un si long projet.

4. CONCLUSIONS

DES CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES POUR PERMETTRE L'ACHÈVEMENT DU PROJET

Avec des budgets datant de 2015, un démarrage de chantier en 2020 et qui s'achève en 2023, dans un contexte inédit de crises successives, l'indexation effective des coûts a été globalement maîtrisée à 7% alors que les prix de certains matériaux de construction ont littéralement flambé. Ceci est dû au fait que certaines commandes ont pu être passées avant les plus grandes augmentations de coûts et que la part des réserves pour imprévus non utilisées ont été affectées à la compensation des ces fluctuations de prix.

Au total, l'indexation de 7% représente un montant brut de près de CHF TTC 650'000 dont 54% à charge des Communes et 46% principalement financées par le Canton, mais également par l'ECAP.

La contribution financière de la CEN à la modernisation de la station de pompage du Plan sera arrêtée à un montant forfaitaire de CHF TTC de 650'000 (valeur au 2^{ème} trimestre 2023) avec une indexation automatique basée sur l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland.

La pleine capacité hydraulique du projet CEN dépend de cette dernière étape que la Ville de Neuchâtel devrait mettre en œuvre d'ici 2025 – 2026.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre en considération le contenu du présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons.

Cressier, le 22 mai 2023

Conseil communal



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 58'000.- concernant la participation du projet d'extension de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN)

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 22 mai 2023 ;
Vu le règlement général de Commune du 24 mai 2004
Vu loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;
Entendu le préavis de la Commission financière;
Entendu le préavis de la Commission SITP;
Sur proposition du Conseil communal ;

arrête :

Art. premier : Un crédit complémentaire de CHF 58'000.- aux demandes de crédits déjà votées les 18 février 2016 et 28 juin 2018 est accordé au Conseil communal concernant la participation du projet d'extension de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN).

Art. 2 : La dépense sera portée au compte d'investissement 20230601 et amortie au taux de 1,65%. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction de l'Espace Mitteland.

Art. 3 : Le présent arrêté ne sera exécutoire que si l'ensemble des communes formant la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) acceptent également la demande de crédit complémentaire pour leur participation aux travaux liés au projet d'extension de la CEN.

Art 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 22 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
la présidente, le secrétaire,

B. Gyger

A. Chittani